

L'ASSOCIATION FAIRPLAYLIST PRÉSENTE FACE B
LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA MUSIQUE ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE

RENCONTRE PROFESSIONNELLE

LA CHARTE "MUSIQUE ÉTHIQUE"
ET LES PRATIQUES REONSABLES EN MUSIQUE

MARDI 31 MARS 2015

AU *PETIT BAIN*, SALLE DE SPECTACLE





c/o Maison des Associations du 11^e
8 rue du général Renault, 75011 Paris
contacts :
Gilles MORDANT : 06.09.36.97.60
Sébastien BECQUET : 06.72.96.30.85
www.fairplaylist.org



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : La Charte « Musique éthique » et les pratiques responsables en musique

Compte-rendu de la rencontre

Dans le cadre du cycle de rencontres professionnelles « Musique éthique », a eu lieu le mardi 31 mars 2015 à bord du Petit Bain, salle de spectacle flottante située dans le 13ème arrondissement de Paris, un après-midi dédié à l'échange et au débat autour de la fédération des acteurs de la musique éthique et solidaire (FACE B) portée par l'association Fairplaylist, et plus précisément sur sa Charte « Musique éthique ».

L'objectif général du projet FACE B est de fédérer, d'informer, et d'accompagner les acteurs de la filière musicale vers des pratiques professionnelles éthiques et solidaires. Chaque acteur de la filière qui souhaite s'engager à améliorer ses pratiques, de l'artiste au spectateur, en passant par le producteur ou la salle de concert, est amené à rejoindre la fédération. Ce réseau encourage l'échange de connaissances et de compétences entre acteurs ; on peut y partager des informations à caractère réglementaire, technique ou artistique, ou encore participer aux différents débats sur la musique éthique et solidaire, mais aussi y relayer des informations musicales - sorties d'albums, tenue de concerts, événements, etc. Il permet également de mettre à l'épreuve ses pratiques dites "responsables" lors de productions en commun.

À l'occasion de cette rencontre, plusieurs outils destinés à améliorer ses pratiques professionnelles ont été présentés et ouverts à discussion : la « billetterie mise à nu » et son principe de transparence de l'économie d'un concert, le barème équitable de cachets qui cherche à garantir lors d'un festival une rémunération équitable entre artistes, et enfin la Charte et la certification « Musique éthique » comme référentiels pour une démarche responsable.

Une quinzaine de professionnels, techniciens, chargés de projets ou artistes ont ainsi pu échanger sur leurs pratiques concernant la production, l'organisation d'événements, ou encore l'accompagnement d'artistes.

Le compte-rendu ci-après n'a pas valeur d'exhaustivité, mais trace une synthèse des contenus ainsi que du bilan que les participants ont pu faire de cette rencontre, dans son contenu et dans son déroulement.

Participant(e)s

Lionel Haiun et
Redouane Bernaz
Association TALACATAK

Jean-François PAUX
CNV - Aide à la diffusion

Sandrine Barret
Directrice CAE Artcoop etc.

Laurent Decès
Admin. SCIC Petit Bain

Gabriel Otero
Fest. Parachute Light Zero

Stéphanie Swi
**Freelance -
Accompagnement d'artistes**

Marième Faye
**Freelance -
Accompagnement d'artistes**

Aurélie Morin
**Freelance -
Événementiel culturel**

Julienne Kita
**KITACOUSTIC
Freelance - Booking**

Caroline Maerten
Freelance - Booking

Franck
Musicien (Guappcarto)

Elia Cohen
Musicien (Rorsha)

Antoine Loyer
Musicien (label Le Saule)



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : La Charte « Musique éthique » et les pratiques responsables en musique

Mot d'accueil, puis présentation de Petit Bain

par Laurent Decès, administrateur de la SCIC Petit Bain

Laurent souhaite la bienvenue à bord aux participants, et débute son intervention par rappeler qu'il a collaboré au sein de Fairplaylist durant plusieurs années, qu'il connaît bien Gilles Mordant et les projets portés par Fairplaylist, et qu'il est naturel pour la salle de spectacle flottante d'accueillir cette rencontre puisque Petit Bain et Fairplaylist portent ensemble le projet FACE B depuis de nombreux mois.

Historiquement, Petit Bain est une SCIC agée de 3 ans. À l'origine de ce projet, il y a l'association "Guinguette pirate". Cette association avait déjà fait venir et géré une jonque sur le même quai, nommée *La Guinguette pirate*, aujourd'hui nommée *La Dame de Canton*. Dans la continuité, cette association a conduit le projet du Batofar, lieu emblématique parisien, puis a conduit un projet de quartier avec les habitants environnants... Les avantages liés au projet économique de la coopérative sont incontournables : plus de crédibilité face aux partenaires financiers, notamment concernant les facilités de caisse, ainsi qu'une meilleure identification auprès du reste des partenaires.

Petit Bain, et c'est important de le souligner, est propriétaire de son bateau. Un aspect non négligeable de son indépendance, complété par le fait que la structure est à un taux d'autofinancement de 85 %. Pour ce qui est de l'emplacement du bateau, il est lié à la réponse à un appel à projet lancé il y a plusieurs années par "Port de Paris". Cette rénovation était à l'époque en lien avec l'implantation de la ZAC "Paris Rive Gauche".

Pour ce qui est des bonnes pratiques, Petit Bain, si elle est une salle de concert, est surtout une entreprise d'insertion. Son fonctionnement est de fait bien différent de celui des lieux privés lucratifs du reste de la scène parisienne. À ce propos, Laurent D. appuie sur le fait que la SCIC se situe au carrefour d'un triptyque de projets (un projet social, un projet culturel, et un projet économique), et que si Petit Bain peut s'engager à faire des cachets aux artistes qui viennent s'y produire, c'est uniquement grâce à l'ingénierie financière inhérente à la structure.

Laurent cite l'exemple de structures ayant rejoint le projet de la coopérative : une boulangerie d'insertion située à deux pas de là "Farinez-vous !" (Petit Bain y achète son pain...), mais aussi le producteur d'un festival annuel de musiques du monde... Il note néanmoins la difficulté d'intégrer certaines collectivités telle que la Mairie de Paris.

Enfin, Petit Bain c'est un fonctionnement grâce à de l'électricité verte (enercoop), une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des équipements qui permettent aux malentendants de suivre les concerts, une restauration basée sur des produits locaux et une carte de vins BIO, etc.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : La Charte « Musique éthique » et les pratiques responsables en musique

Introduction à la rencontre, puis tour de table des participants

par Gilles Mordant, directeur et co-fondateur de Fairplaylist

Aujourd'hui, la France, pionnière de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a tout pour devenir l'un des chefs de file d'une filière musicale dite « responsable », mais pourtant cette autre manière de « faire de la musique » y reste méconnue des pouvoirs publics, de l'économie dite « classique », mais aussi et surtout de l'opinion. Sous-évaluée, son potentiel est sous-utilisé. Une question dès lors se pose : Comment changer la donne et bâtir une nouvelle économie plus juste pour la filière musicale ?

Le temps de rencontre professionnelle qui s'ouvre va tenter d'apporter des réponses à ces questions. Il portera sur le programme « Musique éthique » porté par Fairplaylist, ainsi que sur le projet FACE B et les outils qu'il offre aux acteurs de la filière musicale à la recherche ou qui expérimentent de nouveaux équilibres et de nouveaux modes de collaboration.

Nous sommes ici principalement des acteurs de la filière musicale qui souhaitons nous engager à des pratiques professionnelles plus éthiques et plus solidaires. Conscients de nos responsabilités face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, mais aussi pour assurer la durabilité de nos projets artistiques, il est temps d'agir et de « faire sa part du travail ». Pour ce faire, Fairplaylist propose à chacun de s'associer au sein du projet **FACE B** et de participer au **programme « Musique éthique »**.

Présentation de Fairplaylist

par Gilles Mordant

Fairplaylist est une association fondée en 2003, qui a pour but le soutien à la création et à la diversité musicales, en intégrant les notions d'équité et de solidarité dans la musique enregistrée et le spectacle vivant. Fairplaylist fédère les acteurs de la filière musicale, expérimente et invente avec eux des modes de production plus justes via le respect de critères partagés d'équité et de solidarité, et tente de sensibiliser un large public à la dimension culturelle du développement durable. Concrètement, Fairplaylist c'est :

Les Concerts Solidaires

Fairplaylist organise des concerts où se mêlent musique, débats et sensibilisation sur les enjeux de musique éthique et solidaire, ou plus largement d'économie sociale et solidaire. Ce type d'événement permet au grand public d'appréhender les coulisses du spectacle vivant. Les concerts se caractérisent par : la valorisation de styles musicaux « moins représentés », le partage des risques entre l'organisateur et le producteur, une transparence sur l'économie de l'événement et la pédagogie connexe auprès du public.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : La Charte « Musique éthique » et les pratiques responsables en musique

Le Festival de Ménilmontant

8ème édition cette année. Il se déroule au mois de novembre, durant le Mois de l'Économie Sociale et Solidaire. Il a vu passer plus d'une centaine d'artistes (Piers Faccini, Sanseverino, Christian Olivier (Tête Raides), Fantazio, JP Nataf, Melissa Laveaux...) sur la place de Ménilmontant ou dans les salles du quartier (L'Alimentation Générale, La Java, La Maison des Métallos, Le Studio de l'Ermitage, le Zèbre de Belleville, L'Atelier du Plateau...). Les concerts sont accompagnés de débats, de rencontres et d'atelier pour informer un large public sur les questions du commerce juste et des biens culturels.

La compilation « Le son de Ménilmontant »

En 2008 Fairplaylist a sorti un disque, une compilation qui présente des groupes locaux parisiens. Elle a été réalisée en respectant la charte : enregistrée dans un studio utilisant de l'électricité verte. La pochette du disque est en matière recyclée (carton), encre végétale et colle sans solvant.

Le « Cahier des charges pour une musique éthique et solidaire » élaborée en 2006-2007 à l'initiative des associations Fairplaylist, Dyade Art, d'un producteur (Utica), ainsi que sur la base de la consultation de musiciens et de disquaires indépendants. Elle est une tentative d'élaboration collective de critères d'équité et de solidarité applicables à la filière du disque, avec des critères dits « impératifs » mais aussi de progrès. Puis, **la Charte « Musique éthique »** élaborée en 2014 à destination des professionnels de la filière musicale soucieux d'améliorer leurs pratiques.

Présentation du programme « Musique éthique » et du projet FACE B par Gilles Mordant et Sébastien Becquet, en charge du projet pour Fairplaylist.

L'idée du **programme « Musique éthique »** est d'imaginer et d'expérimenter de nouvelles manières de concevoir la production, la distribution et l'écoute de la musique, pour ainsi permettre à chaque professionnel de la filière de vivre de son métier, et à chacun d'accéder à une offre musicale riche et diversifiée. Pour cela, Fairplaylist se fixe deux objectifs majeurs :

1. Porter la définition d'une nouvelle économie de la musique en expérimentant et en inventant de nouveaux modes de production plus justes, notamment par le partage des expériences, l'accompagnement dans les pratiques, et la co-élaboration des outils techniques, d'expertise et d'évaluation.
2. Encourager la diffusion des valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire en direction des acteurs de la filière musicale et du grand public, par l'organisation de concerts et d'événements de promotion, qui permettent le soutien de la diversité culturelle, favorisent le respect de critères partagés d'équité et de solidarité, et qui mettent en avant les structurations collectives (associations) et coopératives (SCOP, SCIC).



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : La Charte « Musique éthique » et les pratiques responsables en musique

Pour atteindre ces objectifs, Fairplaylist anime le projet FACE B en fédérant autour d'elle un collectif d'acteurs engagés et en les dotant d'outils au service de l'amélioration de leurs pratiques :

1. La fédération des acteurs de la musique éthique et solidaire

Une telle fédération permet aux acteurs qui la rejoignent d'échanger avec des acteurs ressources de la filière et d'être identifiés par eux. On y partage également autour des pratiques responsables, et on y relaie des informations musicales (sortie d'album, tenue de concert, événement, etc.).

2. La mise en oeuvre opérationnelle d'un système de garantie participatif

Un SGP permet de certifier que les produits issus d'une filière ont été produits dans le respect de principes et de critères co-construits par ses acteurs, du producteur au consommateur. C'est pourquoi, à titre d'expérimentation, Fairplaylist propose à ses partenaires d'élaborer et de tester ensemble à l'échelle de la filière plusieurs outils au service de pratiques plus responsables :

La "billetterie mise à nu"

Fairplaylist s'associe aux lieux de diffusion pour aider le public à comprendre l'économie des concerts. Grâce à un affichage sur le lieu de l'événement et sur internet, les spectateurs peuvent trouver les principaux éléments financiers de la manifestation. Pour Gilles Mordant, il est déterminant de communiquer de manière transparente sur l'économie globale d'un concert. Le public doit en effet savoir combien d'entrées payantes (*break*) il faudra à l'organisateur pour équilibrer la soirée. Un public mieux informé devient dès lors acteur de sa consommation et peut être fidélisé par l'intermédiaire d'un tel outil. Dans le but de promouvoir cette pratique, Fairplaylist collabore actuellement avec Weezevent - une entreprise qui développe une billetterie en ligne nouvelle génération - à la naissance d'un outil grâce auquel l'utilisateur de la billetterie aura la possibilité de rentrer les différents postes de dépenses liés à l'événement, et ainsi de faire figurer un graphique sur ses billets et son mini-site internet.

Le "barème équitable de cachets"

Dans le souci de favoriser une rémunération plus juste des artistes, Fairplaylist souhaite, en partenariat avec des producteurs et des lieux de diffusion, expérimenter un système de cessions équitables proposant des conditions identiques à chaque artiste programmé. Construit dans la limite du budget d'une manifestation, ce barème est basé sur 4 grands critères :

- ➔ la notoriété des groupes,
- ➔ le nombre de musiciens par groupe,
- ➔ la taille des salles,
- ➔ le coefficient multiplicateur entre le cachet brut minimum et le cachet brut maximum, qui est fixé entre 2 et 4.

Gilles Mordant rappelle que ce système a déjà été diffusé auprès de divers acteurs de la filière musicale (artistes, producteurs, tourneurs, etc.), qui ont réagi et l'ont enrichi, et qu'aujourd'hui il s'agit de généraliser cette démarche éthique.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : La Charte « Musique éthique » et les pratiques responsables en musique

Présentation de la Charte et du label « Musique éthique »

par Gilles Mordant et Sébastien Becquet, en charge du projet pour Fairplaylist.

La Charte « Musique éthique »

Un premier Cahier des charges a été élaboré en 2006-2007 par Fairplaylist, en collaboration avec l'association Dyade Art, le producteur Utica, ainsi que sur la base de la consultation de musiciens et de disquaires indépendants. Ce travail fut une tentative d'élaboration collective de critères d'équité et de solidarité applicables à la filière du disque, avec des critères dits « impératifs » mais aussi « d'amélioration ».

Rédigée en 2014, la Charte « Musique éthique » tire parti du large travail déjà effectué, et prolonge cette démarche de dialogue au sein de FACE B et autour d'un groupe de travail composé des porteurs de projets, de techniciens et d'élus. L'idée est de diffuser cette charte, afin qu'elle puisse être adoptée par des acteurs de l'ensemble de la filière musicale. Dans les faits, elle est actuellement éprouvée sur le terrain pour être améliorée...

L'objectif de cette charte, qui engagera moralement les acteurs signataires, est multiple :

- ➔ ouvrir un dialogue autour d'une base de principes communs pour permettre à différents acteurs de la musique d'harmoniser leurs pratiques,
- ➔ poser les principes de rapports plus équilibrés entre les acteurs, basés sur la concertation et sur une répartition plus équitable des richesses générées par la filière musicale,
- ➔ mettre en place un système d'évaluation permettant la vérification de l'équité et de la solidarité.

Le label « Musique éthique »

Projet porté par l'association Fairplaylist depuis 2012, le label « Musique éthique » se veut en faveur du développement d'une filière musicale écologique, équitable et solidaire. Sébastien B. indique qu'il s'agit d'un outil de certification des pratiques responsables mises en oeuvre par les acteurs signataires de la Charte « Musique éthique ».

Un label, pourquoi ?

- ➔ Améliorer considérablement la visibilité et la lisibilité des acteurs de la filière musicale qui font l'effort d'avoir des pratiques responsables,
- ➔ Flécher des politiques publiques en direction de ces acteurs dits « responsables »,
- ➔ Accompagner les autres acteurs de la filière dans une démarche d'amélioration sociétale continue,
- ➔ Mesurer le poids et l'impact des acteurs responsables de la filière musicale.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : La Charte « Musique éthique » et les pratiques responsables en musique

Le Système d'analyse de filière (SAF)

Sébastien B. clôt son exposé sur la Charte et les outils portés au sein du projet *Face B* par la présentation du Système d'analyse de Filière. Le principe est que les acteurs qui, en collaboration avec Fairpaylist, auront rejoint la démarche pour une filière musicale plus responsable, et qui se seront engagé à respecter la Charte « Musique éthique », entrerons dans un cycle d'évaluation en vue d'une certification. Il est précisé que dans cette démarche, il n'existe pas d'organisme certificateur extérieur, et que ce sont les acteurs eux-mêmes qui s'évalueront, se certifieront, et s'orientent mutuellement. L'enjeu est d'analyser les données récoltées lors de la phase de certification et de les restituer sous forme d'études afin d'engendrer une dynamique de filière.

Les échanges ont ensuite été complétés par une présentation du label *Le Saule* par le musicien Antoine Loyer, qui s'est ensuite produit lors de l'apéro-concert qui a clôturé la rencontre...

- ✓ Cette rencontre aura mis en lumière les outils proposés par Fairplaylist au sein du projet *FACE B*, et elle aura donné l'opportunité aux acteurs présents d'intervenir pour proposer leur propre vision de l'utilisation de ces outils, notamment de la « billetterie mise à nu ».
- ✓ Cette séance a également mis en perspective la démarche spécifique de l'association Fairplaylist qui a été par la suite saluée en fin d'après-midi lors du débriefing de la rencontre.
- ✓ Les acteurs présents ont souligné l'utilité de cette rencontre professionnelle qui aura permis à chacun de réfléchir à la nécessité de pratiques plus responsables au sein de la filière musicale. Plusieurs d'entre eux se sont montrés intéressés pour rejoindre *FACE B* et signer la Charte « Musique éthique ».
- ✓ Enfin, il apparaît une nouvelle fois qu'entre une majorité de participants des points de vue convergent, ce qui augure à l'avenir de prochaines collaborations...

LE CONTEXTE

Alors que nous vivons une mutation et une redéfinition profonde du secteur de la musique (chute des ventes de disques, difficulté des modèles reposant sur le téléchargement payant ou le streaming, montée en puissance des sites de musique gratuite, pratiques commerciales des majors...), combinée à une précarisation des acteurs de la filière, il **apparaît aujourd'hui indispensable d'imaginer de nouvelles manières plus justes de concevoir la production, la distribution et l'écoute de la musique, pour ainsi permettre à chaque professionnel de la filière de vivre de son métier, et à chacun d'accéder à une offre musicale riche et diversifiée.**

C'est pourquoi des acteurs de la filière musicale qui souhaitent s'engager à des pratiques professionnelles plus éthiques et plus solidaires, conscients de leur responsabilité face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, et pour assurer la durabilité de leurs projets artistiques, décident d'agir et de "faire leur part du travail".

De manière pratique, ils s'associent à FAIRPLAYLIST, structure qui a pour missions de mettre en réseau, d'informer, de former, et d'accompagner les acteurs et artistes soucieux de leurs pratiques. Ensemble, ils construisent *FACE B - la Fédération des acteurs de la musique éthique et solidaire*.

LES OBJECTIFS

L'objectif général du projet FACE B est d'encourager le développement des pratiques responsables et les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire au sein de la filière musicale. Chaque acteur de la filière qui souhaite s'engager à améliorer ses pratiques, de l'artiste au distributeur, en passant par le producteur ou la salle de concert, a vocation à rejoindre la fédération.

Au bénéfice de chacun, le réseau favorise l'échange de connaissances et de compétences entre acteurs ; on peut y partager des informations à caractère réglementaire, technique ou artistique, ou encore participer aux différents débats sur la musique éthique et solidaire, mais aussi y relayer des informations musicales - sorties d'albums, tenue de concerts, événements, etc. Il permet également de mettre à l'épreuve ses pratiques dites « responsables » lors de productions en commun.

Pour aller plus loin, les membres de FACE B ont pour ambition commune de participer à une démarche d'amélioration sociétale continue. Pour cela, ils recherchent ou expérimentent de nouveaux équilibres et de nouveaux modes de collaboration, et ils portent ensemble une attention toute particulière à :

1. **établir des rapports plus équilibrés entre acteurs, basés sur la concertation et la solidarité, notamment par une répartition plus équitable des richesses générées au sein de la filière musicale,**
2. **permettre aux différents acteurs de la filière, grâce à la coopération, d'harmoniser leurs pratiques autour des valeurs portées par l'Économie Sociale et Solidaire,**
3. **mettre en place un système d'évaluation permettant la vérification et la valorisation des pratiques responsables en musique.**

LES PRINCIPES

La volonté des membres de FACE B est de mener leurs actions en lien avec les valeurs portées par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, mais également avec le droit fondamental à la diversité culturelle et au droit à choisir et vivre sa culture (fondement de la libre expression des populations), conformément à la Déclaration de Fribourg.

Au quotidien, les membres s'appuient sur les principes suivants au sein de leur propre structure :

1. La coopération et la solidarité

Toutes les parties prenantes de la création, production, diffusion, et distribution musicales ont pour but commun de favoriser et contribuer à la création et à la diversité artistique. Leurs relations se basent sur des négociations et accords concertés, le respect du travail de chacun, et des engagements financiers et réciproques.

2. La rémunération équitable et la transparence

Tous les acteurs impliqués ont droit à une rémunération équitable, et au respect du droit du travail et des droits d'auteur. Le prix des productions musicales est construit sur la base d'une négociation entre artiste(s), producteur, et distributeur, celui des prestations musicales, entre artiste(s), producteur, et diffuseur. L'objectif est de suivre le plus possible les coûts réels et en recherchant une rémunération équitable du travail des différents acteurs. Les coûts effectifs feront l'objet d'une communication large diffusée à tous les acteurs concernés.

3. L'autonomie de l'artiste

L'artiste a le droit à une pleine et entière liberté artistique. Celle-ci s'entend dans la production et dans la diffusion de son œuvre.

4. Le Développement durable

La production et la diffusion musicale sont faites dans une démarche de Développement durable, c'est-à-dire en minimisant l'impact environnemental de la production, et en maximisant les impacts positifs en termes de développement social, économique et culturel.

LES ENGAGEMENTS

Chaque signataire doit **être engagé dans une démarche éthique et solidaire**. Cela passe par la mise en place d'une politique globale et d'un plan d'actions dans la sphère du Développement durable :

1. **organisation du pilotage** > désigner un ou des représentants pour piloter la démarche et assurer le suivi de sa mise en œuvre.
2. **participation des acteurs** > sensibiliser et impliquer sa propre équipe à la démarche.
3. **transversalité des approches** > prendre en compte les aspects sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance, de façon transversale, à tous les niveaux de son organisation.
4. **stratégie d'amélioration continue** > établir un calendrier de réalisation de ses actions de Développement durable.
5. **évaluation partagée** > évaluer son action, chaque année.

Nom, Prénom

Signature

Pour

L'acteur signataire, représenté par sa direction s'il est une structure, s'engage à respecter l'ensemble des points de la charte et à être pro-actif dans la vie de la fédération, c'est-à-dire à participer aux réunions de travail, communiquer sur FACE B, et fournir, chaque année, un bilan de sa démarche d'engagement éthique et solidaire qui pourra être communiqué.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

**Rencontre professionnelle :
La Charte « Musique éthique » et les pratiques responsables en musique**

Compte rendu de la rencontre professionnelle projet FACE B :

Rédaction - Sébastien Becquet

Relecture - Gilles Mordant

Publication - Avril 2015

Toutes les informations sur le projet FACE B : www.fairplaylist.org

Les partenaires du projet FACE B :

